

# CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

## Ouverture de la séance à 20h30 et appel :

- Monsieur Auger absent et a donné pouvoir à Monsieur Onclercq
- Monsieur Le Coudray absent et a donné pouvoir à Baptiste Bagoris

Secrétaire de séance : Sandrine Soares

## Le Procès-verbal du Conseil 26 mai 2020 a été mis à l'adoption.

**Nous avons demandé la correction du point IV Indemnité du Maire et des Adjointes** : le procès-verbal tel qu'il a été mis au vote stipulait :

*« Sur proposition de M. ONCLERCQ, avec 21 voix POUR, 0 CONTRE et 6 absentions... »*

## Correction apportée :

- **L'indemnité du Maire a été adoptée à l'unanimité**
- Les indemnités des Adjointes par 21 voix POUR, 0 CONTRE et 6 absentions.

**La correction a été acceptée**

## Délibération n°1 : nouveau règlement intérieur

Monsieur le Maire a remercié Monsieur Jacob pour la collaboration qui y a eu en amont du Conseil pour la relecture et la correction du règlement intérieur.

**Nous avons fait 7 propositions d'amendements (articles 4, 5, 7, 19, 21, 27 et 29 – voir nouveau règlement intérieur) :**

- **6 ont été acceptées**
- **1 a fait l'objet d'un compromis**

**Règlement intérieur adopté à l'unanimité.**

## Délibération n°2 : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

Après vote à bulletin secret ont été élus :

- **Denis Jacob (Alexandrine Pluchart Suppl.)**
- Gérard Auger (Brigitte Salentin Suppl.)
- Jean-Pierre Le Coudray (Xavier Gabriel Suppl.)
- Sandrine Soares (Laurent Lelièvre Suppl.)
- Caroline Bill (Martine Sigaud Suppl.)

## Délibération n°3 : Fixation du nombre de membres siégeant à la Commission Communale Action Sociale (CCAS)

La proposition de Monsieur le Maire de 5 membres a **été adopté à l'unanimité**

## Délibération n°4 : élection des membres du CCAS

Après vote à bulletin secret ont été élus :

- **Amandine Sauvage**
- Martine Sigaud
- Gérard Auger
- Maria Martens
- Bertrand Vasseur

## Délibération n°5 : Constitution de la Commission de contrôle de la liste électorale

Après vote ont été élus :

- **Gilberto Marani**
- **Steve Beauvais**
- Brigitte Salentin
- Jean-François Bellande
- Christophe Roberval

## Délibération n°6 : Constitution de la Commission communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire a proposé une liste de 32 personnes (dont aucune de l'opposition) qui sera proposée pour le tirage au sort des 16 postes à la CCID.

Monsieur le Maire a demandé lors du Conseil si un membre de l'opposition souhaitait figurer sur la liste mais nous avons décliné l'offre

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

## Délibération n°7 : Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier (AFR)

Ont été proposés par Monsieur le Maire :

- Titulaires : MM HENNEQUIN et LIENART, Mme POTTIEZ
- Suppléants : MM PETIT et HUON

**Cette délibération a été adoptée à l'unanimité.**

## Délibération n°8 : Commissions municipales permanentes

La liste des membres des commissions municipales permanentes a été **adoptée à l'unanimité**

## Délibération n°9 : élections des délégués dans les organismes extérieurs.

Nous regrettons que la majorité n'ait pas souhaité jouer l'ouverture en ne laissant aucun poste à notre groupe.

- Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) : 2 titulaires et un suppléant
- Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) : 2 titulaires et 1 suppléant
- Association pour le développement numérique (ADICO) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat Intercom. d'Aménagement et de Construction des communes de l'Oise (SIAC) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat des Eaux Ully-Saint-Georges : 2 titulaires et 2 suppléants
- Syndicat des Eaux du Plateau du Thelle (ERCUIS) : 1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat d'Énergie de l'Oise : 1 titulaire
- Correspondant Défense : 1 titulaire
- Conseil Administration du COLLÈGE : 2 titulaires et 2 suppléants
- Syndicat Classes d'ENVIRONNEMENT (SMIOCE) : 3 titulaires et 2 suppléants
- CINÉ RURAL 60 : 1 titulaire et 1 suppléant
- Comité Communal Consultatif Sapeurs-Pompiers Volontaires : 3 titulaires et 3 suppléants

**Il est à noter que des membres de la majorité ont voté blancs :**

- Pour Madame Soares comme suppléante au Syndicat des Eaux Ully-Saint-Georges
- Pour Madame Soares comme titulaire au Comité Communal Consultatif Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 

## Délibération n°10 : CAF Oise : renouvellement conventions pour ALSH et Mercredi

**Le renouvellement des conventions a été adopté à l'unanimité**

## Délibération n°11 : Modification du Règlement de fonctionnement des services du Pôle Animation Jeunesse

Madame Bill explique au Conseil municipal que 2 ajouts ont été fait :

- L'un demandant aux familles de fournir des couches et des lingettes pour les enfants incontinents déposés le matin au Pôle Animation jeunesse.
- L'autre pour facturer les familles qui inscrivent leurs enfants au Pôle d'animation jeunesse et qui ne les mettent pas.

Sur le premier Ajout :

Mme Mélanie Lambin, de notre groupe, a soulevé la contradiction entre le PAJ qui demande aux parents de mettre des couches et les écoles qui les interdisent. Madame Lambin demande qui va enlever les couches avant l'école ?

La Mairie n'a pas de réponse. Pour elle, les écoles doivent s'adapter à la nouvelle réglementation qui rend obligatoire l'école à 3 ans que l'enfant soit propre ou pas.

Monsieur JACOB s'étonne que le règlement soit soumis au Conseil sans avoir été travaillé préalablement par la Commission éducation, jeunesse et petite enfance alors qu'elle se réunit le lendemain.

Madame Bill répond que, faute de temps, le règlement avait été déjà travaillé en commission lors de la précédente mandature et que les corrections sont minimales.

Madame Lambin soulève tout de même un problème de rédaction et de grammaire pour ce document qui devrait être retravaillé car il est l'image de la Commune vis-à-vis des parents.

D'autre part, Mélanie Lambin soulève le point concernant les allergies alimentaires des enfants mis à la cantine.

**À la page 5, la mairie dit :**

*\* allergie : les enfants souffrant d'allergie alimentaire sévère peuvent bénéficier de repas spéciaux (tarif différent, à voir avec le RAF au moment de l'inscription). Les enfants dans cette situation reste(nt) toutefois placés sous l'entière responsabilité de leur(s) référent(s) légal(aux) en cas d'incident.*

*Nota : pour les enfants détenteurs d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il convient de se rapprocher du RAF.*

Mme Lambin s'étonne de la formulation de cet article qui laisse l'entière responsabilité aux parents. Madame Bill n'apporte pas de réponse à cette question claire.

Monsieur Marani intervient en disant que, selon l'Éducation nationale, la responsabilité des parents n'est engagée que dans le cas de panier repas fournis par eux.

Dans le cas d'un repas fourni par la commune, une note juridique de l'Association des Maires de France de la Haute Saône stipule bien que la responsabilité d'une collectivité gestionnaire est engagée en cas d'incident dans ses services de restauration scolaire avec un enfant souffrant d'allergies alimentaires si une faute a été commise : le non-respect des prescriptions du projet d'accueil individualisé, une carence dans la gestion de l'accident...

Des élus de la majorité proposent la suppression des repas spéciaux aux enfants souffrant d'allergies alimentaires et les parents fournissent désormais des paniers repas.

Monsieur le Maire et Madame Bill proposent que l'on vote le projet de règlement en l'état et que la Commission éducation, jeunesse et petite enfance retravaille le texte lors des prochaines séances pour en soumettre une nouvelle version à la rentrée.

**Le projet de règlement est adopté après 2 recomptages de voix avec :**

- **6 voix CONTRE (l'opposition)**
- **7 absentions (majorité)**
- **14 POUR (majorité).**

**Le recomptage a été fait sur notre demande car le décompte de voix donné après le premier vote (6, 6 et 13 voix) ne correspondait pas au nombre de votant.**

## Délibération n°12 : CLSH 2020 ; tarification spéciale-COVID

La Mairie propose de réduire la tarification du CLSH de cet été puisque la crise du COVID impose de nouvelles contraintes et qu'il n'y aura pas d'activité extérieure cette année.

Madame Sauvage fait le relais de nombreux parents qui s'inquiètent de l'absence de CLSH au mois d'août et qui les laisse sans solution pour garder leurs enfants durant cette période.

**Une partie de la majorité estime que ce n'est pas à la Mairie de compenser le manque de solution des parents.**

Monsieur le Maire répond que l'offre est minimale cette année compte tenu de la situation. Peut-être dans l'avenir, il sera proposé un CLSH au mois d'août.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Délibération n°13 : convention ENEDIS d'extension de réseau

Suite au projet accepté pour la construction d'une habitation, il y a lieu de prévoir une extension de réseau électrique avec une contribution financière établie par ENEDIS de 3 233,40 € TTC pour la Mairie.

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

## Questions diverses

Monsieur le Maire répond aux questions que nous souhaitons poser à propos des squares toujours fermés à Neuilly.

Monsieur le Maire précise que services techniques n'ont pas eu le temps de les nettoyer ni de les désinfecter, pas plus que les rues durant le confinement, car ils étaient occupés au nettoyage des écoles.

Le stade n'a pas pu être ouvert car il servait de cour de récréation pour les enfants.

Les squares et le stade seront rouverts dès le 20 juin

**Le conseil municipal s'est terminé à près de minuit.**